Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260119-202602-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 13 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, ~~Charlotte QUÉNARD~~, ~~André CORBEL~~, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, ~~Jacqueline BODIN-GAUTHO~~, Sylvie ROUSSEAU, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, Pascale COTTEN, ~~Hervé LE SOUDER~~, ~~Geneviève GOUJON~~, Nolwenn GUYONNET, Elodie JOUAN, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY
Valérie LABROSSE, DGS

ABSENTS EXCUSÉS :
Charlotte QUENARD qui a donné procuration à Marie-Annick GUERNION-BATARD
André CORBEL qui a donné procuration à Gilles DUQUENOY
Jacqueline BODIN-GAUTHO qui a donné procuration à Jean-Yves LE JEUNE
Hervé LE SOUDER qui a donné procuration à Didier GUILLAUME
Geneviève GOUJON qui a donné procuration à Laurent GUEGAN

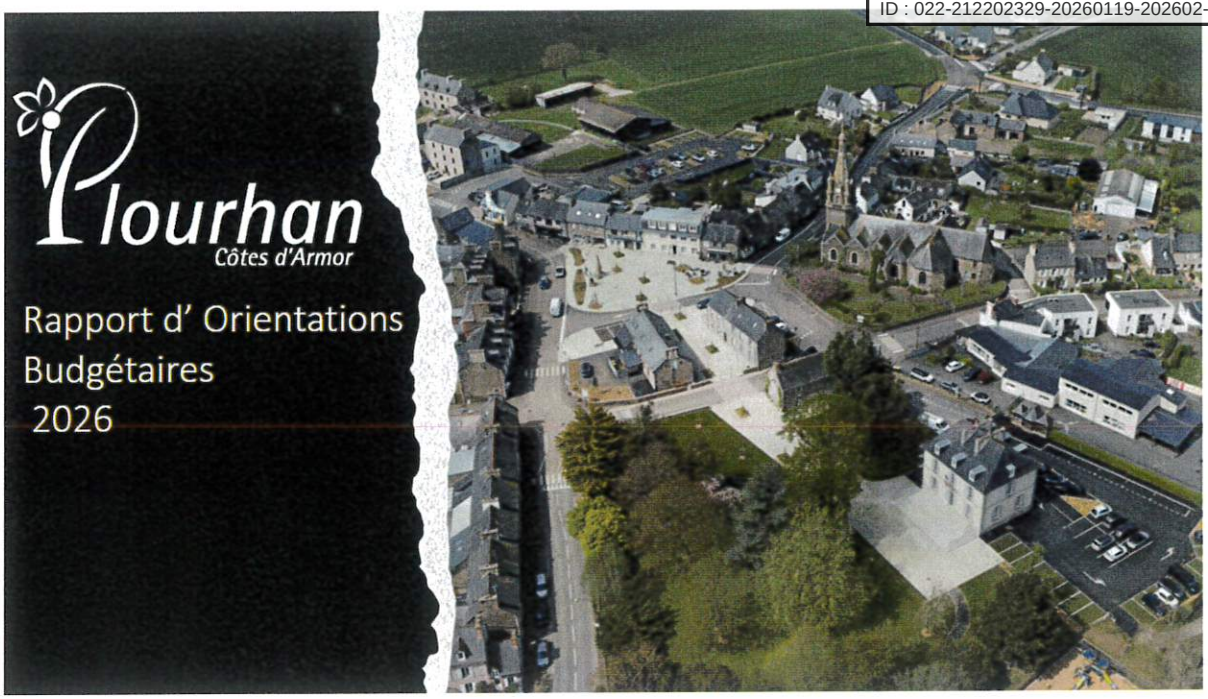
Pascale COTTEN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**14**
Nombre de votants	**:**	**19**

2026/02 Rapport d'orientations budgétaires 2026

Monsieur le Maire rappelle que, bien que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ne soit obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commune a fait le choix, depuis plusieurs années, d'organiser ce débat afin de disposer d'un temps d'échange et de réflexion préalable à l'élaboration du budget primitif. Ce débat permet d'anticiper les orientations budgétaires et de préparer le vote du budget primitif, prévu le 2 février prochain.
Le débat d'orientations budgétaires intervient dans les délais réglementaires, soit dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif. Il s'appuie sur un document détaillé remis aux conseillers municipaux, complété par une présentation synthétique.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260119-202602-DE



La population municipale est arrêtée à 2 155 habitants au 1er janvier 2026, et à 2 340 habitants pour la population DGF, donnée déterminante pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement. La commune se caractérise par une population relativement jeune, avec 393 enfants âgés de 3 à 16 ans, dont 207 scolarisés dans les écoles primaires du territoire.
La commune comprend 1 165 logements, dont 69 résidences secondaires, et dispose d'un réseau de voirie de 44 kilomètres.

Le budget communal 2025, intégrant les sections de fonctionnement et d'investissement, s'élève à un peu plus de 3 millions d'euros.
Le potentiel financier et le potentiel fiscal par habitant demeurent inférieurs aux moyennes nationales de la strate, traduisant des bases fiscales relativement faibles. Cette situation est liée à des valeurs locatives anciennes, datant de 1970, dont la révision est régulièrement annoncée mais désormais reportée à l'horizon 2031. Cette faiblesse des bases explique que, malgré des taux de fiscalité parfois élevés, les produits fiscaux par habitant restent modestes par rapport aux communes comparables.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 1,405 M€, en légère augmentation par rapport à 2024 (+1,4 %), évolution jugée contenue malgré la hausse des charges de personnel liée notamment aux effets de carrière et aux remplacements d'agents absents.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260119-202602-DE

1.La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à 1 454 130 € euros dont **1 405 511 €** de dépenses réelles 2025 (Charges en opérations d'ordre) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de fonctionnement courant strictes	995 837	986 049	1 036 512	1 196 709	1 207 301	1 258 193	1 321 378	1 314 821
charges à caractère général 011	329 491	294 174	298 383	375 281	318 096	384 911	407 111	387 175
charges de personnel 012	513 146	507 896	565 882	625 762	643 145	669 257	686 542	698 200
autres charges de gestion courant 65	153 200	183 979	172 247	195 666	246 060	204 025	227 725	229 446
Atténuation de produits 014	92 382	13 523	0	0	0	0	0	0
charges de fonctionnement courant	1 088 219	999 572	1 036 512	1 196 709	1 207 301	1 258 193	1 321 378	1 314 821
charges exceptionnelles 67	6 108	58 028	1 270	103 052	0	0	2 619	0
charges fonctionnement hors intérêts	1 094 327	1 057 600	1 037 782	1 299 761	1 207 301	1 258 193	1 323 997	1 314 821
Intérêts	64 740	61 702	60 396	53 511	48 400	45 094	63 076	90 691
Dotations aux provisions	0	0	0	0	9 390	2 568	1 201	0
charges de fonctionnement	1 159 067	1 119 302	1 098 178	1 353 272	1 255 701	1 303 287	1 388 274	1 405 512
évolution charges fonct	0,00	-3,43	-1,89	23,23	-7,21	3,79	6,52	1,24

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent environ 1,85 M€, en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de certaines recettes exceptionnelles et des droits de mutation. La fiscalité progresse modérément, sans augmentation des taux, du fait de la revalorisation des bases et de l'arrivée de nouveaux contribuables.

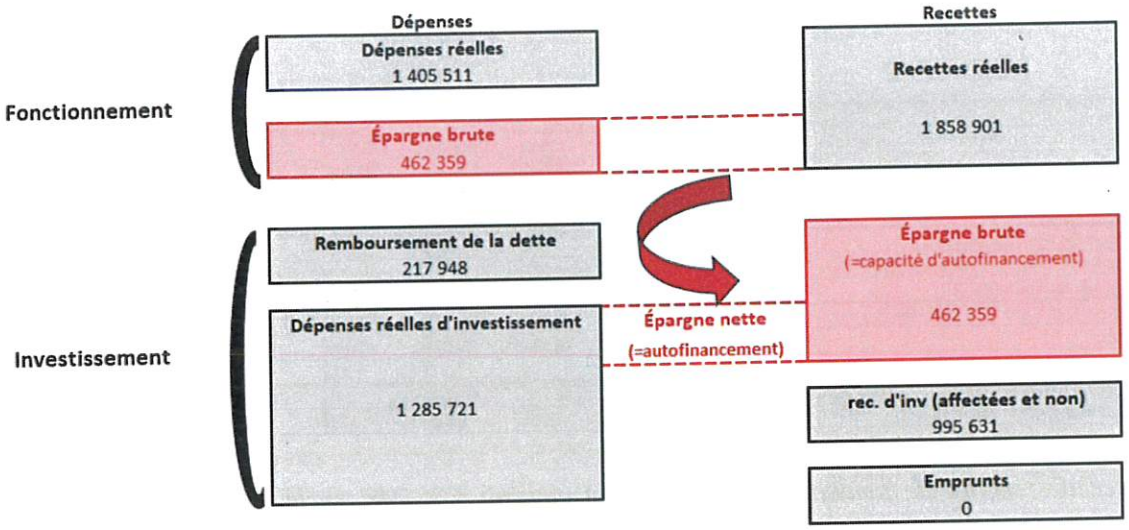
Les recettes de fonctionnement 2025 sont de **1 858 901.02** euros (sans prise en compte des opérations d'ordre: 14 266€) et sont composées :
- Du **produit des impôts locaux** provenant de la taxe foncière bâtie, non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représente **61.12%** des recettes de la commune en 2025
- Du **produit de l'exploitation des services,** notamment la fréquentation des services périscolaires (**4.89%** des ressources en 2025)
- Du **produit des dotations d'état** (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et compensations étatiques, **29.49%** des recettes communales)
- Du **produit de la gestion courante de la collectivité** (revenus des immeubles) **2.32%** des recettes en 2025,
- De **recettes « autres »** comme l'atténuation de charge salariale (remboursement d'arrêt maladie) ou le produit de parts sociales
- Des **opérations d'ordre budgétaire** notamment les travaux en régie

Depuis 2018, les recettes de fonctionnement courantes (sans comptabilisation des recettes exceptionnelles comme les produits de cession ou autre, les produits financiers et les opérations d'ordre) ont progressé de 24.54% (+ 353 573 €) soit une **évolution annuelle lissée de 4.90 % :**

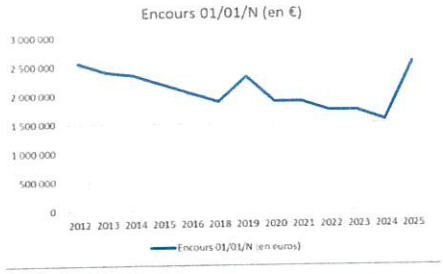
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fonctionnement courant	1 496 099	1 487 186	1 459 997	1 521 288	1 640 963	1 781 368	1 880 902	1 849 672
Évolution %		-0.59	- 1.8	4,2	7,86	8,56	5,59	-1,66

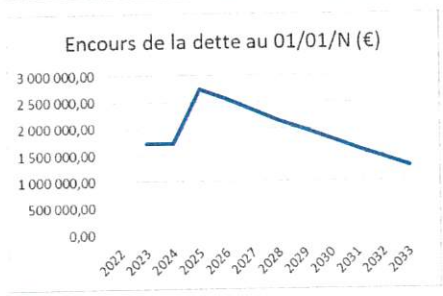
La commune dégage une épargne brute d'environ 462 000 €, et une épargne nette permettant de financer les investissements réalisés en 2025, à hauteur d'environ 1,25 M€, sans recours à l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260119-202602-DE



L'encours de dette, en augmentation suite à l'emprunt contracté en 2024 pour les travaux d'aménagement du bourg, reste maîtrisé. La capacité de désendettement est estimée à 5,03 années, ce qui situe la commune dans une zone considérée comme saine. L'endettement par habitant demeure supérieur à la moyenne de la strate, mais compatible avec les capacités financières de la commune et justifié par les investissements structurants réalisés.





Evolution prospective de l'encours de la dette commune de PLOURHAN 2022-2033

Exercice	Encours 01/01/N (€)	Remboursement de capital	Intérêts
2022	1 725 870,27	152 405,72	48 399,68
2023	1 723 464,55	164 047,06	45 094,00
2024	2 739 417,49	177 991,98	57 318,56
2025	2 561 425,51	217 948,09	88 852,97
2026	2 343 477,42	199 565,40	78 727,05
2027	2 143 912,02	175 582,41	71 487,20
2028	1 968 329,61	179 695,57	65 365,31
2029	1 788 634,04	167 163,39	58 805,38
2030	1 621 470,65	166 027,60	52 828,36
2031	1 455 443,05	168 402,69	46 786,04
2032	1 287 040,36	172 629,19	40 585,55
2033	1 114 411,17	169 382,73	34 150,07

Les orientations retenues reposent sur un maintien du budget de fonctionnement à un niveau stable, tant en dépenses qu'en recettes, permettant de dégager une épargne brute estimée à environ 450 000 €. Les effectifs communaux sont maintenus constants, malgré l'augmentation des besoins liée à la croissance démographique.

La capacité d'investissement pour 2026 est évaluée à environ 437 000 € hors emprunt et hors subventions, grâce notamment au versement attendu du FCTVA, à la taxe d'aménagement et aux excédents dégagés sur certaines opérations, dont la clôture du lotissement du Champ de Foire.

Plusieurs projets structurants sont identifiés comme axes de réflexion :

- *le programme de voirie 2025-2026, dont le montant et le phasage devront être arbitrés ;*

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260119-202602-DE

- *l'extension du cimetière communal, rendue nécessaire par la saturation progressive des capacités existantes ;*
- *la poursuite des études relatives au projet de voie verte, en vue d'une programmation ultérieure ;*
- *la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux.*

Il est précisé que ces orientations ne constituent pas des engagements fermes mais des bases de travail. Les décisions définitives seront prises lors du vote du budget primitif et relèveront de la compétence du Conseil municipal.

Le débat d'orientations budgétaires est ainsi présenté comme un temps d'échange permettant de préparer le budget à venir et d'anticiper les choix financiers de la commune, sans caractère décisionnel.

Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
PREND acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOURHAN 22410

Loïc RAOULT